

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	27	
Représentés :	5	
Non représentés :	1	
		<b>Séance du 12 novembre 2024</b>
Non représentés :	1	L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	32	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI,		
Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires, restauration scolaire et centres de loisirs

Madame Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative, indique que dans le cadre des travaux effectués entre les services et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, il est proposé de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires, restauration scolaire et centres de loisirs comme demandé par cette dernière. Les modifications étaient indiquées en rouge dans la note d'information transmise aux élus, le Conseil Municipal ayant déjà été destinataire du règlement intégral avec la note d'information de la séance du 9 juillet dernier.

**Le Conseil Municipal**, Madame Sauvayre-Gaudin entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de règlement intérieur modifié qui lui est présenté et qui est annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** le règlement intérieur modifié pour les accueils périscolaires, restauration scolaire et centre de loisir.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Mireille Sauvayre-Gaudin à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Mohammed AITANE**

**Secrétaire de séance**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 20.11.2024

Publié le : 20.11.2024

Notifié le :